

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-7-1

7^{ème} Commission

Commission de la santé, de l'alimentation et du sport

Service instructeur

Unité coordination Solidarité

Service consulté

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport, les propositions de subventions de fonctionnement pour 12 associations ou organismes relevant du domaine de la Santé publique pour un montant total de 471 200 €.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, la Collectivité européenne d'Alsace accorde des subventions à des associations ou organismes œuvrant au service de la population alsacienne.

Les différentes demandes de subventions de la part des structures relevant de la Solidarité ont été instruites, pour les subventions de fonctionnement principalement ou au titre d'actions dans certains cas, sur la base du principe de reconduction en 2021 des montants de subvention accordés en 2020.

Par ailleurs, il est proposé, dans le respect des crédits budgétaires inscrits, de présenter de nouvelles demandes de subventions au regard de la pertinence et de la plus-value des actions ainsi soutenues.

Il est donc soumis à décision d'attribuer 14 subventions en faveur de 12 associations et organismes pour un montant total de 471 200 €.

Les propositions sont récapitulées ci-dessous :

• AIDES - Fonctionnement	2 850 €
• ASS HT-RHIN PREVENTIONS SOINS TOXICOMANE (Le Cap) - Action	10 500 €
• ASS RECHERCHE EPIDEMIOLOGIQUE REGISTRES (ARER) - Fonctionnement	9 600 €
• CENTRE REGIONAL DE COORDINATION DES DEPISTAGES DES CANCERS DE LA REGION GRAND EST (CRCDC) – Fonctionnement	288 000 €
• MAISON DES ADOLESCENTS DU HAUT-RHIN - Fonctionnement	100 000 €
• MEDECINS DU MONDE - Fonctionnement CASO	5 000 €
• MEDECINS DU MONDE - Fonctionnement Mission mobile	1 680 €
• UNION DEPARTEMENTALE FEDEREE DES ASSOCIATIONS POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DU BAS RHIN – Fonctionnement	3 320 €
• UNION DEPARTEMENTALE POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DU HAUT-RHIN – Fonctionnement	1 470 €
• UNION FRANCAISE SANTE BUCCO DENTAIRE - Fonctionnement	13 300 €
• LA LIGUE CONTRE LE CANCER 68 - Fonctionnement	4 480 €
• SEPIA (Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Ados) - fonctionnement	25 000 €
• AIDES – Action	4 000 €
• ASS EUROP CONTRE LES LEUCODYSTROPHIES - Action	2 000 €

Des conventions seront signées pour les associations et organismes mentionnés ci-dessus, dont le montant de subvention est supérieur à 23 000 €, selon le modèle de la convention type joint au présent rapport.

Les montants proposés ont recueilli l'avis favorable de la commission de la Santé, de l'alimentation et du sport lors de sa séance du 3 mai 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Accorder des subventions de fonctionnement d'un montant total de 471 200 € aux associations et organismes relevant du domaine de la santé publique, selon le détail joint en annexe au présent rapport ;

- Approuver le modèle de convention relatif aux subventions de fonctionnement, joint en annexe au présent rapport ;

- M'autoriser à signer une convention avec chacune des structures mentionnées à l'annexe 1 du présent rapport, bénéficiaire d'une subvention supérieure à 23 000 € ;

- Préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique, par dérogation du Règlement Budgétaire et Financier, afin de permettre aux associations et organismes de poursuivre leurs actions malgré les difficultés liées au contexte sanitaire actuel ;

Le montant des subventions sera prélevé sur les lignes budgétaires prévues au budget 2021 :

- P1220001 T02 (65-6568-412) pour un montant de 100 000 €
- P1220002 T03 (65-65748-412) pour un montant de 371 200 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY